



Procès CNMR

Rubrique : actualités - Date : lundi 6 novembre 2006

L'AFP informe que le Comité national contre les maladies respiratoires et la tuberculose a obtenu la cassation d'un arrêt qui l'avait condamné pour dénigrement, après une campagne anti-tabac dans laquelle il avait exclusivement ciblé la marque Camel. Indiquant que cette campagne avait pour supports des visuels où l'on pouvait notamment voir le dromadaire de Camel fumer une cigarette et cracher des volutes en forme de tête de mort, tout en déclarant « la clope, c'est pire que la traversée du désert », l'agence précise qu'alors que la cour d'appel avait estimé que la référence à une marque spécifique portait un discrédit au fabricant, la Cour de cassation a cassé cette décision, privilégiant la liberté d'expression de l'association face aux arguments du cigarettier.